

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 26/04/2016

Réception par le Prefet : 26/04/2016

Publication : 29/04/2016



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2016-4-11-2

Séance du vendredi 22 avril 2016

COOPÉRATION AVEC LE POWIAT DE WROCLAW (POLOGNE) : DÉPLACEMENT D'UNE DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE EN POLOGNE DU 16 AU 19 JUIN 2016

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES : M. ADRIAN, Mme SCHMIDIGER.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. BECHT donne procuration à Mme FUCHS
M. BIHL donne procuration à Mme HELDERLE

EXCUSES :

La Commission Permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU l'accord de coopération du 27 juin 2001 entre le Département du Haut-Rhin et le Powiat de Wroclaw, l'avenant n°1 du 19 mai 2004 et l'avenant n°2 du 3 décembre 2008,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2016-2-11-1 du 18 mars 2016 relative au budget 2016 de la politique de l'action transfrontalière, européenne et internationale,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve le déplacement en Pologne d'une délégation départementale composée d'élus et d'agents du Départements du 16 au 19 juin 2016 afin de participer à un échange d'expériences dans le domaine de la culture et à une réunion du comité mixte de coopération ;

- approuve la composition de la délégation qui se compose comme suit :

- M. Michel HABIG, 3^{ème} Vice-Président du Conseil départemental, membre du comité mixte,
- M. Lucien MULLER, Conseiller départemental, membre du comité mixte,
- M. Pierre VOGT, Conseiller départemental, membre du comité mixte,
- Un agent de la Direction de l'Education, de la Culture et des Sports,
- M. Laurent LEONHARD, chargé de mission Coopération transfrontalière au Service Prospective et Politique européenne de la Direction Europe Attractivité et Aménagement.

- décide qu'en cas de désistement, un élu pourra se faire remplacer par un autre élu, les agents par un autre agent du Département, dans la limite du nombre de places prévu initialement ;

- autorise la prise en charge par le budget département 2016 des frais générés par cette mission, évalués à 4 500 € (soit 1 500 € pour les frais de déplacement des élus, 1 000 € pour les frais de déplacement des agents départementaux, 1 000 € pour les frais de location d'un véhicule, 500 € pour les frais de traduction et 500 € pour les frais de représentation).

Les crédits nécessaires seront prélevés sur les lignes suivantes du budget départemental 2016 : programme J618/3276, chapitre 65, fonction 021, nature 6532 (frais de déplacement des élus), programme J613/32262, chapitre 011, fonction 0201, nature 6251 (frais de déplacement des agents et frais de location d'un véhicule), programme F612/2676, chapitre 011, fonction 048, nature 6188 (dépenses de traduction) et programme F614/2686, chapitre 011, fonction 048, nature 6185 (frais de représentation).

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité